

MONTSAUCHE-LES SETTONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021



Date de la convocation: 18 mai 2021

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 14 pouvoir: 1
absent : 1

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT ; HABERT, MAHE-JANSSEUNE, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER ; MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Madame MEYER a donné pouvoir à M.VOILLOT
Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20H; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

En préambule, Madame le Maire informe le conseil que deux personnes vont intervenir en début de conseil : Madame COUAILLER va présenter le dispositif village du futur et du contrat de station et Monsieur MARCHAND afin de présenter son projet de résidence de loisirs au Vernay.(voir les deux annexes jointes)

Le conseil favorable (contre : 0 abstentions : 3 pour : 12)
pour établir une délibération motivée afin de saisir la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour avis conforme sous couvert du respect des directives données par le cabinet d'études environnementales et des organismes d'Etat et sous réserve de la réception par le porteur de projet du courrier indiquant qu'il ne demandera pas à la commune la prise en charge des raccordements aux réseaux.

Madame le Maire propose d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°1 budget communal
- Avenant n°1 au Pacte financier et fiscal (PFF) entre la communauté de communes Morvan Sommet et Grands Lacs (CCMSGL) et la commune de Montsauche-les Settons
- Proposition loyers des futurs logements de la maison intergénérationnelle
- Gratuité loyers maison médicale 1

Ajouts acceptés par le conseil.

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2021

Adopté en l'état

* Aides sociales

Dans un souci de rapidité de traitement des dossiers d'aide sociale, Madame le Maire propose que ces derniers ne passent plus obligatoirement en conseil lorsque ces derniers n'impactent pas les finances communales.

Ainsi, Madame le Maire propose de créer une commission « sociale » pour traiter ces demandes.

Après appel à candidatures, le conseil désigne au sein de la commission sociale : Marie Leclercq-Gisèle Gaspard-Anne-Marie Goussot

Madame le Maire donne la parole à Madame GASPARD. Cette dernière présente deux demandes d'aide sociale :

- Dossier d'obligation alimentaire au nom de F... C...
- Dossier P...G... : prise en charge frais d'accompagnement en SAVS

Le conseil émet un avis favorable sur chaque dossier.

* Décision modificative 1 budget communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°1 votée au dernier conseil a été annulée car non nécessaire.

Il s'avère néanmoins qu'il faut procéder au virement de crédits suivant sur le budget communal 2021:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00€	2 000,00€	0,00€	0,00€
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00€	0,00€	0,00€	2 000,00€
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00€	2 000,00€	0,00€	2 000,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	2 000,00€	0,00€	2 000,00€
Total GENERAL	0,00€	2 000,00€	0,00€	2 000,00€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

*** Avenant n°1 au Pacte financier et fiscal (PFF) entre la communauté de communes Morvan Sommet et Grands Lacs (CCMSGSL) et la commune de Montsauche-les Settons**

Lors du conseil communautaire du 22 février 2021, il a été décidé de reconduire par avenant, au titre de l'année 2021, les pactes financiers et fiscaux signés entre la communauté de communes et les communes du Haut Morvan et des Grands Lacs du Morvan.

Le présent avenant a pour objet de modifier certains articles des engagements juridiques et financiers réciproques de la CCMSGSL et de la commune : notamment il est décidé que le montant de 36 578,29 € sera versé à la commune pour l'année 2021.

La dotation de solidarité fera l'objet de deux versements dans l'année dont un acompte représentant 50% du montant.

Le conseil adopte l'avenant n°1 au PFF.

*** Future organisation du bureau de poste de Montsauche-les Settons**

Madame le Maire expose que compte tenu de la diminution du niveau d'activité du bureau de poste de Montsauche-les Settons, et de la volonté, néanmoins de maintenir son réseau, la Poste a développé un système de gestion partenariale avec les communes sous la forme d'agence postale communale.

Madame le Maire rappelle les options proposées par le groupe la Poste.

Le conseil vote par principe contre la création d'une agence postale communale et prend acte de la tenue du bureau de poste à partir du 1^{er} septembre prochain par un facteur guichetier.

*** Dénomination commune touristique**

Madame le Maire informe qu'il convient de demander la continuité de la dénomination de commune touristique.

*** Participation financière à l'aménagement du chemin rural dit du bois de Serre**

Jean-Pierre GIRARD prend la parole : pour permettre le transport de bois, un marchand privé demande la réfection du chemin rural dit du bois de Serre et requiert une participation à la commune à hauteur de 2000€.

Le conseil municipal approuve la participation.

*** Assainissement : Chaulage des boues - devis et plan de financement**

Plan d'épandage : les boues seront épandues en 2021 mais à cause des restrictions sanitaires liées au covid-19, les boues doivent être chaulées avant d'être épandues (rappel : 1^{er} épandage a eu lieu en 2019).

Madame le Maire présente deux devis de la société VALTERRA :

- Chaulage des boues liquides d'un montant de 9 459.60€ HT soit 10 405.56€ TTC

- Suivi agronomique des boues liquides d'un montant de 2 088.30€ HT soit 2 297.13€ TTC

Soit un coût total de 11 547.90€ HT.

Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Montant de la contribution attendue (HT en €)	%
Agence de l'Eau Seine Normandie	9 238.32	80
Fonds propres	2 309.58	20
Total	11 547.90	100

Le conseil accepte les devis et le plan de financement proposés.

*** Panneaupocket : renouvellement de l'abonnement**

Pierre JACQUEMANT expose que après un an de mise en service il y a eu 6500 lectures d'environ 40 panneaux.

Le compte de la commune a 200 abonnés.

Le renouvellement de l'abonnement à l'application pour un an coûte 180€TTC.

Le conseil accepte de renouveler l'abonnement de la commune.

*** Assurance véhicule électrique communal**

Madame le Maire présente le devis de la société Groupama qui apparaît le mieux disant afin d'assurer la voiture électrique communale dont la livraison est prévue en juillet prochain.

Le conseil accepte le devis proposé.

*** Proposition loyers de la maison intergénérationnelle**

Pierre JACQUEMANT fait part à l'assemblée de l'obligation de signer avec les services de l'Etat une convention APL pour obtenir un agrément pour les 10 logements de la Maison Intergénérationnelle. Ce conventionnement permettra que lesdits logements soient loués par des ménages dont les ressources annuelles n'excèdent pas les plafonds de ressources prévus à l'article D. 331-12 du code de la construction et de l'habitation pour l'attribution des logements sociaux.

Monsieur JACQUEMANT attire l'attention des membres du conseil sur les loyers prévisionnels (hors charges) qui seront applicables :

Logements	Loyer mensuel
T2-01	271.08
T3-02	347.54
T3-11	404.49
T2-12	303.84
T1-13	156.74
T2-14	325.24
T2-15	339.92
T2-16	337.96
T2-21	312.83
T2-22	328.15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au conventionnement APL des logements de la Maison Intergénérationnelle.

*** Tarifs aire de camping-car de la baie de la Faye**

Pierre JACQUEMANT rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'occupation des sols doit être conclue entre la société SAS CAMPING-CAR PARK (CCP) et la commune afin d'autoriser celle-ci à occuper le terrain du camping municipal de la Faye.

Les tarifs publics appliqués sur l'aire ont été transmis à titre informatif à la commune et seront de:

Tarifs TTC, 24h service compris (hors taxe de séjour)	- 10€ Basse saison (du 01/10 au 30/04) - 12€ Haute saison (du 01/05 au 30/09)
Tarifs TTC, 5h service compris (hors taxe de séjour)	- 5.50€

En raison de la qualification en tant que plateforme numérique du locataire, CPP s'engage à percevoir et reverser la taxe de séjour à la communauté de communes Morvan Sommets Grand Lac (CCMSGL). CCP applique une taxe de séjour de deux personnes par camping-car soit 0.44€/nuitée

Le conseil autorise la signature de la convention.

Une réunion technique avec les entreprises qui doivent s'occuper du terrassement est prévue le 3 juin prochain.

* Gratuité loyers maison médicale 1

Madame le Maire informe que lors d'échanges avec Madame la coordinatrice des maisons médicales de Montsauche-les Settons, il a été demandé la gratuité du loyer du cabinet du psychiatre qui vient une fois par mois ainsi que celle du cabinet occupé par le futur médecin qui souhaiterait venir sur la commune pendant sa première année d'installation.

Le conseil accepte.

* Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne

Le CEN de Bourgogne propose aux collectivités d'adhérer afin de participer aux débats et décisions du CEN Bourgogne et ainsi, œuvrer concrètement à la protection de la biodiversité sur le territoire.

Le conseil municipal accepte d'adhérer au CEN Bourgogne par le paiement d'une cotisation annuelle de 40€ TTC

* Questions diverses

- Problème de stationnement à l'entrée du bourg : un arrêté de stationnement sera mis en place
- Agir pour l'habitat : le département incite les communes de rénover les logements via la rénovation énergétique
- ENEDIS organise la visite préventive du réseau électrique aérien via des survols en hélicoptère qui ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure : sur la commune les survols sont prévus entre le 24 mai et le 30 juin 2021.
- Un article du journal « le Monde » a été rédigé sur la commune pour les 40ans de l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981.
- Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) : les règles vont être modifiées dans le sens où les communes pourront demander trois ans de versement. Son affectation sera étudiée lors d'un prochain conseil.
- Une nouvelle commission de développement aura lieu le 9 juin 2021 à 14h30
- L'organisation des bureaux de vote pour les élections de juin a été quasiment finalisée. Compte tenu du double scrutin et des contraintes sanitaires, les opérations de vote auront exceptionnellement lieu à la salle des fêtes
- Un tournage de film est prévu sur la commune courant juin
- Le marché s'étoffe en nombre d'exposants : les emplacements étant gratuits, la commune ne souhaite pas faire de sélection et tous les exposants sont les bienvenus.

Séance levée à 23h20.

Le Maire

